

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a, dans un communiqué, informé les responsables d'établissements scolaires non publics, impliqués dans la mise en œuvre du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) que des dispositions ont été adoptées en vue du paiement de la 2^e tranche de fonds pour l'année académique 2012-2013, à partir de cette semaine.

Les écoles ayant des contentieux avec le ministère en raison de non respect du contrat d'engagement, ne sont pas concernées par cette mesure.

Le MENFP a tenu de remercier les responsables d'écoles concernées pour leur compréhension et leur patience, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour le bon déroulement du Programme sur le terrain au bénéfice des enfants haïtiens.